AUTORITE DELEGANTE

SICTOM

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURIFS MENAGERES DE L'AGGLOMERATION POINTOISE

DEMANDEUR

VALORGABAR SAS

ARCHITECTES

DHA Paris

10, Rue du Chevalier de Saint George
75 001 PARIS
tél +33 (0) 1 42 22 82 17
fax +33 (0) 1 42 22 38 73
mail : dha-idf@wanadoo.fr

DHA Paris
Architectes-Urbanistes
10 rue du Chevalier de Saint George
7 5 0 0 1 P A R I S
Tél. 33(0)1 42 22 82 17
Fax 33(0)1 42 22 38 73
E-mail dha-idf@wanadoo.fr

ARCH' ÎLES CONCEPT

Morne la Loge
97110 POINTE A PITRE
tél +33 (0) 5 90 91 53 88
fax +33 (0) 5 90 91 03 63
mail : aig.gp@wanadoo.fr

IND.	DATE	MODIFICATIONS

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR UNE PLATE-FORME ENVIRONNEMENTALE MULTIFILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SOUS FORME CONCESSIVE SUR LE SITE DE LA GABARRE

GUADELOUPE

ATTESTATION DU CONTROLEUR TECHNIQUE

PHASE PC	PC 12
15 12 2008	

Diffusé - Extraction d'@udros du 15/03/2012

SOCOTEC

SOCOTEC ANTILLES GUYANE
Centre Commercial La Rocade
Grand Camp Nord
97142 ABYMES
Tél. : 05 90 48 12 70
Fax : 05 90 83 05 82

ANNEXE

À L'ARTICLE A. 431-10 DU CODE DE L'URBANISME

Attestation du contrôleur technique établissant qu'il a fait connaître au maître d'ouvrage de la construction son avis sur la prise en compte au stade de la conception des règles parasismiques

(à joindre à la demande de permis de construire
en application du *b* de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme)

Je soussigné : Jean Pierre PERRET directeur de l'agence SOCOTEC Antilles Guyane

agissant au nom de la société : SOCOTEC (Centre Commercial La Rocade – Grand Camp Nord 97142 ABYMES)

contrôleur technique au sens de l'article L.111-23 du code de la construction et de l'habitation, titulaire de l'agrément délivré par décision ministérielle du : 20 octobre 2004 (JO du 3/11/2004)

Atteste que le maître d'ouvrage de l'opération de construction suivante :

Construction de la Plate forme Environnementale Multifilière de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés

a confié à la société de contrôle : SOCOTEC Antilles Guyane

une mission parasismique, par convention de contrôle technique : en date du : 16/05/2008.

Le contrôleur technique atteste qu'il a fait connaître au maître d'ouvrage son avis relatif à la prise en compte des règles parasismiques, par le document référencé JR100/C/08/275 en date du 25/05/2008, sur la base des documents du projet établis en phase de dépôt du permis de construire.

À Abymes le 25/07/2008

Le Directeur

SOCOTEC
ANTILLES - GUYANE
Centre Commercial la Rocade
Grand-Camp Nord
97142 ABYMES
✆ 0590 48 12 70 - Fax: 0590 83 05 82

Jean Pierre PERRET